



Municipalité de Saint-Amable
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec)
J0L 1N0

SERVICE DE L'URBANISME

 450 649-3555, poste 235

 450 922-0728

 urbanisme@st-amable.qc.ca

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT COMMERCIAL

Requérant

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Téléphone _____ Téléphone (autre) _____

Courriel _____

- Le requérant est le propriétaire du terrain, *ou*
- Le requérant est autorisé par le propriétaire du terrain à effectuer la demande de permis (le formulaire de procuration de la Municipalité doit être joint à la demande)

Emplacement

Voie de circulation _____

Lot _____ Paroisse _____

Service d'aqueduc

- Le terrain est desservi par le réseau d'aqueduc municipal, *ou*
- Le terrain n'est pas desservi par le réseau d'aqueduc municipal (un certificat d'autorisation pour un système de captage d'eau est requis)

Service d'égouts

- Le terrain est desservi par le réseau d'égouts municipal (cocher la situation effective)
- Égout sanitaire et pluvial
- Égout sanitaire seulement
- Le terrain n'est pas desservi par le réseau d'égouts municipal (un certificat d'autorisation d'installation septique est requis)

Informations sur l'exécutant des travaux

- Auto-constructeur, *ou*
- Entrepreneur Nom de l'entreprise _____
- Personne-ressource _____
- Adresse _____
- Ville _____ Code postal _____
- Téléphone _____ Téléphone (autre) _____
- Numéro de licence R.B.Q. _____

Autres informations

- | | | |
|------------------------------------|---|--|
| ■ Valeur des travaux _____ \$ | ■ Dates prévues
(aaaa-mm-jj) | début des travaux _____ |
| ■ Structure du bâtiment | ■ Les travaux incluent
l'aménagement intérieur | fin des travaux _____ |
| <input type="checkbox"/> isolée | <input type="checkbox"/> oui | ■ Un (des) occupant(s) est (sont) déjà
prévu(s) dans le(s) suite(s) |
| <input type="checkbox"/> jumelée | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui (certificat d'occupation requis) |
| <input type="checkbox"/> en rangée | | <input type="checkbox"/> non |

Le permis de construction pourra être émis si :

- 1) L'objet de la demande est conforme au règlement sur les permis et certificats en vigueur;
- 2) La demande est accompagnée de tous les plans et documents exigés;
- 3) La construction concernée respecte toutes les dispositions applicables des autres règlements d'urbanisme en vigueur;
- 4) Le tarif exigé a été payé.

Déclaration du requérant :

Je déclare que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux obligations et devoirs du requérant prévus au règlement sur les permis et certificats en vigueur de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

SIGNATURE _____

DATE _____